

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

Etaient Présent(es) : Messieurs : MATHIEU Joël, CERF Thierry, FERRY Sylvain,

Mesdames : WATERLOT Aurélie, KLEIN Viviane, POULAIN Josiane, GRILLI Marie-Hélène, OBELTZ Marcelle, CHATTON Annette

Était absent : MOREL Emmanuel.

Était absent excusé : MATHIEU Romain

Procuration de Monsieur Romain MATHIEU à M. MATHIEU Joël

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes :

ACCA de Tanconville :	200.00 €
ADMR :	150.00 €
Club Vosgien Cirey :	150.00 €
Conjoint survivant :	120.00 €
Le souvenir Français :	120.00 €
Trèfles à 4 feuilles :	50.00 €
AS Blamont Football :	30.00 €
Les aînés ruraux :	100.00 €
Association Parents Elèves Cirey :	120.00 €
Donneurs de sang :	50.00 €
France Handicap	50.00 €

Soit pour un total de : 1140 €

DEVIS ORDINATEURET SERVEUR NAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis proposé par la société Solutions informatiques et expertises pour :

- l'achat d'un ordinateur portable à l'usage du Maire pour un montant hors taxes de 938.20 € soit 1 137.00 € TTC

- la fourniture d'un serveur NAS et paramétrage de la sauvegarde des postes pour un montant hors taxes de 899.00 € soit 1 078.00€ TTC.

Et sollicite auprès du Conseil départementale une subvention au titre des communes fragiles pour l'année 2022.

DEVIS France SOLAR

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis proposé par France Solar pour l'isolation du plancher de la salle des fêtes

pour un montant hors taxes de 715.11 € soit 858.13 € TTC dont 858.13 de subvention CEE